

# RAPPORT ANNUEL SUR LA RÉPONSE À LA VIOLENCE SEXUELLE ET LA PRÉVENTION

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA  
PERSONNE

**Pour la période allant du  
1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022**

|                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| <b>Equity</b>       | <b>Équité</b>                |
| <b>Diversity</b>    | <b>Diversité</b>             |
| <b>Human Rights</b> | <b>Droits de la personne</b> |



**Laurentian**University  
Université**Laurentienne**

## **Résumé**

Ce rapport, présenté au Conseil des gouverneurs par le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (BEDDP), donne des renseignements relatifs aux questions traitées en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention ainsi qu'aux initiatives de conscientisation et de prévention en matière de violence sexuelle assumées pendant l'exercice financier 2021-2022.

Une augmentation des personnes-ressources touchant les cas a été constatée en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention pour 2021-2022. Cela pourrait être dû à un plus grand nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'au retour aux activités sur le campus après une prestation virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19. Le BEDDP a continué à adopter de nouvelles stratégies pour mobiliser la communauté du campus à l'égard de la prévention de la violence sexuelle, notamment la création du Groupe d'action le consentement est simple (GrACES) dirigée par des étudiants, des collaborations avec des partenaires communautaires et d'autres établissements postsecondaires, ainsi que des formations ciblées, afin de continuer à favoriser et à maintenir un environnement sûr et englobant, sans violence sexuelle, pour tous les étudiants, le corps enseignant et le personnel.

## **Personnes-ressources touchant les cas**

Les personnes-ressources touchant les cas présentent la plainte, font la consultation ou demandent les renseignements du BEDDP. Elles sont ainsi désignées même si elles n'ont pas présenté une plainte, car le terme réfère simplement aux personnes qui entrent en communication avec le BEDDP aux fins de demande, de consultation ou de plainte.

## ***Répartition des personnes-ressources touchant les cas***

Chaque cas présenté au BEDDP peut être classé dans une de ces trois (3) catégories :

- (1) Plainte :** une plainte écrite transmise au BEDDP par une personne qui croit avoir fait l'objet de comportement portant atteinte à l'une des politiques relevant du mandat du BEDDP. Il faut souligner que, dès que le BEDDP reçoit un Formulaire de demande de résolution de cas, le cas est catégorisé comme une plainte qui pourrait être traitée dans le cadre de procédés formels ou informels de résolution;
- (2) Consultation :** offre de conseils et (ou) de lignes directrices par le BEDDP concernant des préoccupations, questions ou plaintes éventuelles. Les consultations pourraient être liées, mais non de façon limitative, aux demandes d'aide ou d'éclaircissements des membres de la communauté universitaire, y compris les dirigeants administratifs ou de l'enseignement (p. ex., ceux qui ont l'autorité ou la responsabilité de régler les préoccupations), aux demandes d'aide et (ou) d'information des tiers (p. ex., amis, collègues demandant de l'aide pour appuyer quelqu'un d'autre), ou à la diffusion de renseignements avec un encadrement approprié. Normalement, une interaction plus longue ou des réunions multiples sont exigées afin de prendre en compte une

préoccupation relevant du mandat du BEDDP. Un suivi auprès d'autres personnes ou unités administratives ou d'enseignement pourrait s'imposer pour certains services de consultation. En outre, en guise de suivi à une déclaration de violence sexuelle, l'appui ou les adaptations pourraient être fournis aux survivant(e)s en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention;

**(3) Demande de renseignement** : éclaircissement, référence ou remise de renseignements de base.

Au total, 37 personnes-ressources ont pris un contact avec le BEDDP en 2021-2022 pour des questions relatives à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention : 5 plaintes, 23 consultations et 4 demandes de renseignements.

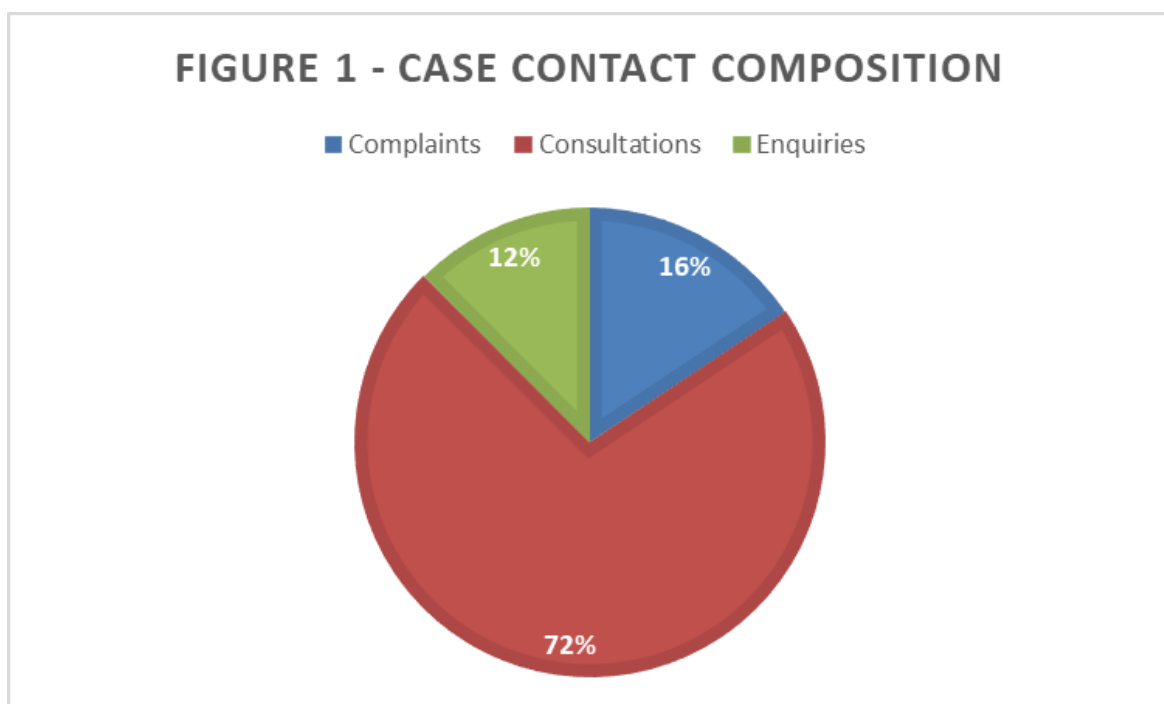
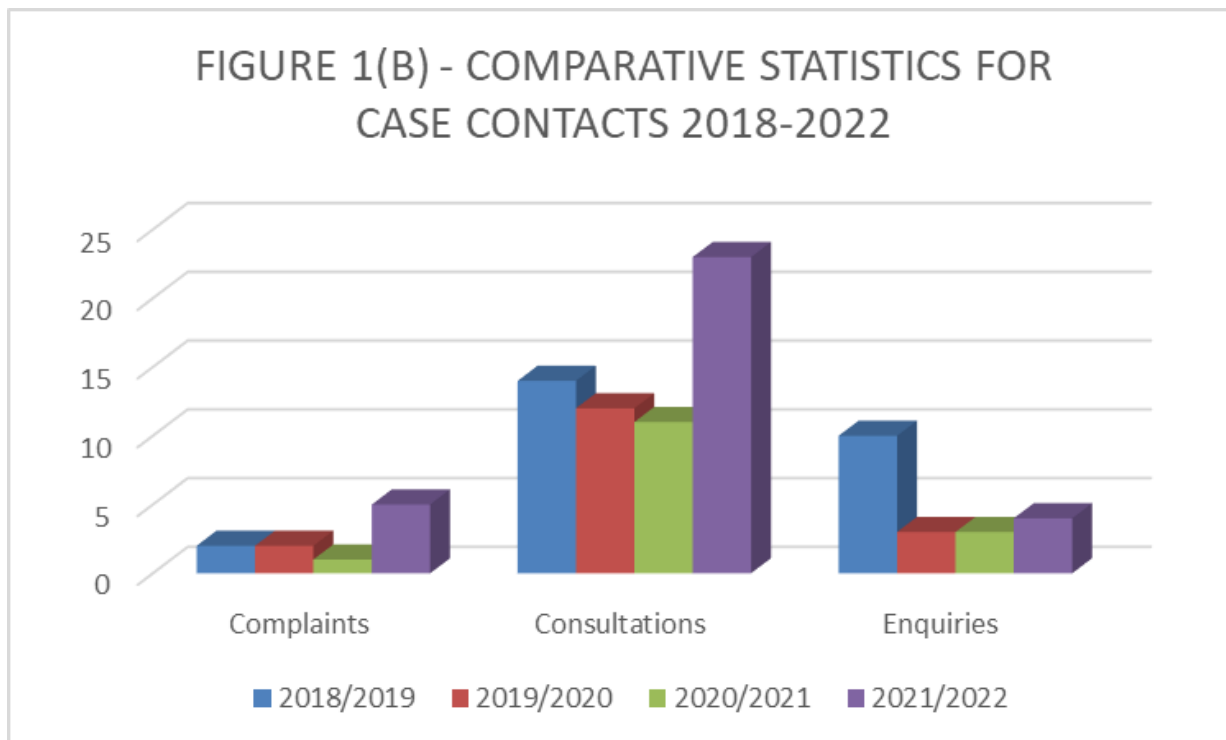


Figure 1 - Répartition des personnes-ressources touchant les cas  
Plainte – Consultations – Demandes de renseignements

Figure 1 – Tableau de répartition des personnes-ressources selon les cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

Dans le cadre de ces contacts, le BEDDP a fait suite à deux demandes distinctes de formation en matière de réponse à la violence sexuelle et de prévention (en plus des activités de formation, d'éducation et de sensibilisation ci-dessous) et participé à trois collaborations (deux à l'externe et une à l'interne) à ces sujets.

Il faut souligner qu'il y a eu en 2021-2022 une augmentation du nombre de personnes-ressources touchant les cas en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention comparativement aux 15 personnes-ressources ayant pris un contact pendant l'exercice précédent. Cela pourrait être dû à un plus grand nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'au retour aux activités sur le campus après une prestation virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19.



Statistiques comparatives liées aux personnes-ressources touchant les cas de 2018 à 2022

Plaintes – Consultations – Demandes de renseignements

**Figure 1(b) – Statistiques comparatives liées aux personnes-ressources touchant les cas : 2018-2022**

### ***Catégories de groupes***

Pour chaque cas, les personnes-ressources touchant les cas et les intimés sont réparties en sept (7) catégories de groupe :

- (1) **Corps professoral** : Ce groupe comprend tous les membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), ainsi que les directeurs de départements et d'écoles (qui sont membres de l'APUL).
- (2) **Unité de faculté ou département** : Sont classés dans ce groupe les cas présentés au nom d'une unité de faculté ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.

- (3) **Employés** : Ce groupe comprend tous les employés autres que les membres du corps professoral; à savoir les membres du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), les auxiliaires à l'enseignement représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) qui ne se classent pas dans la catégorie du personnel du groupe de direction, ainsi que tous les autres employés qui n'appartiennent pas à un syndicat ou à une association.
- (4) **Unité de personnel** : Sont classés dans ce groupe tous les cas présentés au nom d'une unité de personnel ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (5) **Population étudiante** : Ce groupe inclut la population étudiante de l'Université Laurentienne, des universités fédérées et de l'École de médecine du Nord de l'Ontario.
- (6) **Personnel du groupe de direction** : Ce groupe inclut tout le personnel de direction, y compris les membres de l'Équipe de gestion, les vice-recteurs associés, les doyens et les directeurs de services. Il n'inclut pas les directeurs de départements et d'écoles, car ils font partie du corps professoral, comme cela est indiqué ci-dessus.
- (7) **Autres** : Sont classés dans ce groupe les cas où l'intimé ou la personne-ressource n'est pas membre de la communauté de l'Université Laurentienne et les cas où la personne-ressource ne souhaite pas révéler le nom de l'intimé. Ce groupe comprend aussi l'Université Laurentienne si elle fait enquête ou répond à une plainte en qualité d'établissement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition, selon la catégorie de groupe, des personnes-ressources touchant les cas qui ont demandé des services au BEDDP aux termes de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention.

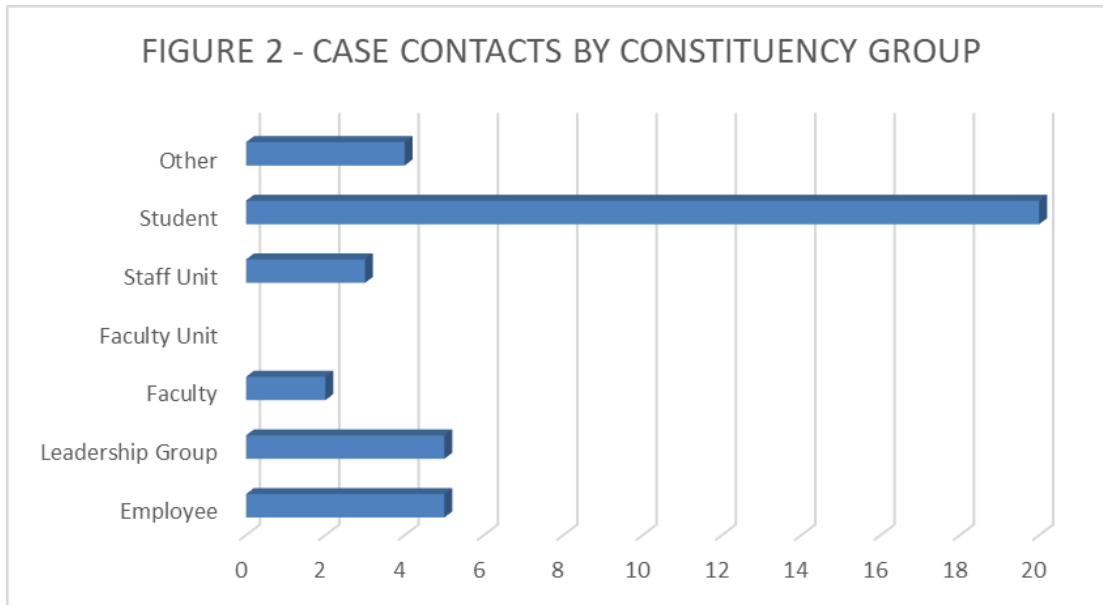


Figure 2 – Personnes-ressources selon la catégorie de groupe

Employé – Cadre/doyen/directeur – Corps professoral – Unité du corps professoral – Unité du personnel – Étudiant(e) – Autre

Figure 2 – Répartition selon la catégorie de groupe des personnes-ressources touchant les cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

### **Résolution de plaintes**

Des 5 plaintes déposées en 2021-2022 et de celle reportée de 2020-2021 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, 3 ont été résolues en 2020-2021 et 3 ont été reportées à 2021-2022. Des cas résolus, un a été réglé dans le cadre d'un procédé de résolution informelle et 2 ont été abandonnés ou retirés.

### **Initiatives**

#### ***Éducation et formation***

Tout au long de l'année, le BEDDP a fait des exposés sur son rôle et son mandat à divers membres (groupes) de la communauté Laurentienne (personnel, corps professoral, population étudiante), ce qui comprenait des discussions en matière de réponse à la violence sexuelle et de prévention :

- Définition de la violence sexuelle
- Consentement
- Réponse aux divulgations
- Ressources sur/hors campus
- Politiques de la Laurentienne

Le BEDDP a donné une formation ciblée (y compris la formation Upstander) à des groupes comme l'équipe de la Vie en résidence, les étudiants-athlètes, les dirigeants étudiants, le personnel du Pub DownUnder et les étudiants en résidence.

Le BEDDP a également invité des partenaires et groupes externes à faire des présentations aux membres de la communauté de la Laurentienne, par exemple, les Services policiers du Grand Sudbury sur la déclaration en ligne d'agressions sexuelles, le Centre Victoria pour femmes sur l'agression sexuelle et le consentement, les Services aux victimes du Grand Sudbury sur la traite des personnes, le ruban blanc pour l'élimination de la violence sexuelle sur les campus et les espaces plus sécuritaires.

### ***Sensibilisation et mobilisation communautaire***

Le BEDDP a formé le Groupe d'action le consentement est simple (GrACES) dirigée par la population étudiante et visant à favoriser les discussions du consentement. L'objectif de GrACES est de faire du campus de la Laurentienne un endroit où sont nouées des relations saines et respectueuses fondées sur les pratiques de consentement.

Pendant l'orientation 2021, le BEDDP a organisé un stand dans l'Atrium où une centaine d'étudiants ont participé activement à des jeux et discussions. Des articles « Le consentement est simple » ont été distribués et, pour témoigner de leur soutien, les cafés Tim Hortons et Old Rock sur le campus ont ajouté un manchon à cet effet sur chaque tasse de café vendue.

Le GrACES a tenu, avec des bénévoles étudiants, la Semaine de sensibilisation à une culture de consentement qui a établi quelque 500 contacts avec les étudiants dans le cadre de diverses activités, y compris les « Cœurs de consentement » et le divan de « conversation » mettant en valeur la campagne Traçons les limites (<https://tracons-les-limites.ca/>) qui vise à faire participer les étudiants au dialogue sur le consentement et ce que cela représente pour eux.

En novembre 2021, le BEDDP a participé aux 16 Journées d'action contre la violence sexiste et planifié diverses activités quotidiennes du 25 novembre 2021 au 6 décembre 2021. Parmi les activités principales, il faut souligner le lever d'un drapeau violet pour reconnaître la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes organisée avec des partenaires communautaires dans l'Atrium ainsi qu'un arbre illuminé en violet sur la Place des fondateurs à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

À la fin de janvier 2022, le BEDDP a tenu l'édition annuelle de la Semaine de consentement. Cette année, en raison des fermetures du campus liées à la pandémie de la COVID-19, le BDDP s'est associé à de nombreux partenaires communautaires, dont le Collège Boréal, le Collège Cambrian, les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, Voices for Women, le Centre Victoria pour femmes et le Centre des femmes de la Laurentienne, afin de sensibiliser collectivement tous les campus postsecondaires de la région et d'y diffuser des messages cohérents sur le consentement.

De nombreux conférenciers exceptionnels ont pris la parole dans le cadre de la série d'ateliers virtuels, notamment l'oratrice principale, Leona Skye, qui a partagé une chanson sur son

expérience de violence sexuelle et de traite des êtres humains. Dans d'autres exposés, on a abordé les sujets de traite de personnes à Sudbury, de relations saines et de sécurité dans les rencontres, et de partage de photos en ligne sans consentement, et l'on a tenu aussi une discussion de groupe sur la violence sexuelle et le consentement, un club de lecture de l'Association des anciens, et des exposés sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et ce que peuvent faire les hommes pour prévenir les agressions sexuelles.

Le BEDDP a collaboré avec le Collège Boréal et le Collège Cambrian afin de créer une vidéo sur les récits et perspectives des survivant(e)s (<https://www.youtube.com/watch?v=cqJSuvoS9YI>).

Il a aussi collaboré avec les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, le Collège Cambrian et le Collège Boréal pour produire avec des étudiants des trois campus une vidéo sur le consentement (<https://www.youtube.com/watch?v=XAKaqytxX4Q>).

### **Examen de la politique**

Le 16 septembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des modifications réglementaires selon lesquelles les établissements postsecondaires devaient mettre à jour leurs politiques en matière de violence et de harcèlement à caractère sexuel, avant le 1<sup>er</sup> mars 2022, pour y inclure les modalités suivantes :

- (1) Un(e) plaignant(e) qui agit de bonne foi, qui divulgue ou fait rapport de violence à caractère sexuel, ne fera pas l'objet de mesures pour avoir enfreint les politiques de l'établissement relatives à la consommation d'alcool et de drogues lorsque la situation de violence à caractère sexuel a eu lieu;
- (2) Au cours du processus d'enquête de l'établissement, les étudiantes et étudiants qui font part de leur expérience de violence à caractère sexuel en divulguant, en accédant à de l'aide et (ou) en faisant rapport à l'université ou au collège, n'auront pas à répondre à des questions non pertinentes posées par le personnel de l'établissement ou les enquêteurs, par exemple, celles en lien avec l'histoire sexuelle passée ou l'expression sexuelle.

Ces nouveaux règlements sont fondés sur les recommandations de l'Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA) visant à garantir que les politiques postsecondaires en matière de violence sexuelle tiennent compte des traumatismes et soient axées sur les survivant(e)s afin de protéger et de soutenir les étudiants et étudiantes qui ont fait l'objet de violence sexuelle.

Le BEDDP observait déjà des pratiques d'administration de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention en harmonie avec les recommandations et a présenté celle-ci au Conseil des gouverneurs le 11 février 2022 aux fins d'examen et de révision afin d'ajouter les nouvelles modalités, selon l'annonce du ministère, confirmant ainsi les valeurs et engagements de l'Université à l'égard des survivant(e)s de violence sexuelle.



La politique a également été légèrement révisée afin d'accorder aux plaignant(e)s et aux intimé(e)s la possibilité de fournir indépendamment des observations écrites directement au décideur au lieu d'être obligés d'échanger ces observations avec l'autre partie. Ce changement a été proposé en se fondant sur les meilleures pratiques ainsi que des expériences d'administration de la Politique, donnant ainsi aux survivant(e)s l'occasion de partager de façon sûre et soutenante l'incidence de la violence sexuelle, ce qui est conforme à l'orientation de la politique axée sur les survivant(e)s. Enfin, la Politique a été mise à jour pour refléter les changements de titres et de rôles à l'Université.

### **Administration/divers**

Les deux co-directrices intérimaires, Jennifer N. Dowdall et Shannon E. Goffin, ont continué à diriger le BEDDP en 2021-2022. En outre, le BEDDP a été heureux d'accueillir deux nouvelles personnes à son équipe au cours de l'année : Stephanie Harris, qui s'est jointe au bureau en 2021 à titre de coordonnatrice de la réception des questions, de l'appui et des relations communautaires, et Stéphanie Albert, qui est entrée en fonction à titre d'adjointe administrative de direction en mars 2022.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle s'est réuni et a apporté une contribution à l'examen de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention.

### **Conclusion**

Quoiqu'il ait affronté des défis au cours de l'exercice 2021-2022, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19 en cours et de la procédure aux termes de la LACC entreprise par l'Université Laurentienne, le BEDDP a soutenu son engagement envers la prévention et la réponse à la violence sexuelle, comme en témoignent les nouvelles initiatives d'éducation et de sensibilisation susmentionnées. D'ailleurs, le BEDDP a adopté de nouvelles stratégies et s'est réorienté en fonction des besoins, à la fois pour mobiliser la communauté universitaire et pour assurer une réponse à la violence sexuelle qui est rapide, compatissante et adaptée aux traumatismes ainsi qu'un soutien aux survivant(e)s.

La réponse et l'engagement de la communauté de l'Université Laurentienne, tout particulièrement de nos étudiants, ont été essentiels à l'établissement d'une culture de consentement sur notre campus. En outre, le dévouement suivi de nos étudiants et de nos partenaires du campus et de la communauté aide à renforcer l'engagement de l'Université Laurentienne à maintenir un environnement sûr et englobant, sans violence sexuelle, pour tous les membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel.